L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 4 SEPTEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Un jardin, contenant même terrain, et la jolie cour pour y aller. S'adresser P. V. Dubuc, 20 Carondelet.
4 sept—6 nou—dim, mar, jeud.

A LOUER—Deux magasins, Nos 121 et 123 rue Royale; cour spacieuse; convenable pour hôtel garni et meublé; petit hôtel. S'adresser au bureau de l'Hôtel St-Charles.
J. B. Trapolin. 25 août—5 nou

A LOUER—Maison 112 rue Dauna, convenable pour restaurant, buvette, pension, magasin ou club. S'adresser à Jos Ziegler, 8 et 10 rue Royale. 14août—1 Mars

A VENDRE.

A VENDRE—Un admirable piano droit de Piepel, grand format, $175. Grand bargain. L'examiner chez Werlein, 135 rue du Canal.
2août—1m

A VENDRE—Un top buggy $40. 289 rue Dumaine.
7 sept—2 Dim

A VENDRE, pour cause de départ, le confiserie de la Confiserie de N. Krantz, encoin nouv Canal et Carondelet, est offert en vente en bloc jusqu'au 10 septembre, et après cette date il se vendra en détail. S'adresser sur les lieux. 28 août—1 sept

A VENDRE A bon marché, une bonne épicerie, coin Carondelet et Erato. Loyer à bas prix S'adresser sur les lieux. 31 août—7f

A VENDRE A l'amiable le café coin Conti et Bourbon, connu sous le nom de "Conti Exchange", pour cause de maladie. La Société Culinaire des Gargons Restaurateurs et le Vigilant Fund s'y rencontrent. Pour informations s'adresser sur les lieux à M. E. Garros, 73 Bourbon et 85 Conti. 20 août—1mon

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Francis Mahony.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21 950—Division C—Attendu que Rodolia Abaston, veuve de Francis Mahony, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis Mahony, décédé; Ordonné qu'avis soit par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le comptes provisoire présenté par Richard Ireland, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 sept—S 7 11

Succession de Lorenz Fletterich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,923—Division C. Attendu que Mme Veuve Caroline Fletterich a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lorenz Fletterich, décédé; Ordonné qu'avis soit par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le comptes provisoire présenté par Richard Ireland, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28août—28—4 Sept

Joseph Pinta vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,596—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire à toutes autre personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank A. Lynch, shérif civil et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
31 août—31—août 4 9 Greffier.

Daniel Browne vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,850—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Richard Ireland, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er sept—1 6 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No 21,833—Frank A. Lynch vs ses créanciers.—Ordre de Cour. — Que la cession des biens du pétitionnaire Frank A. Lynch soit et est par le présent accordé par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, Esq., notaire en cette ville, le LUNDI, 26 septembre 1887, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et faire choix d'un syndic, et aussi voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; et que Martin Vourhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire
Nouvelle-Orléans, 19 août 1887.
Signé ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Dépuié Greffier.
24 août—3f au 26 sept

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,601—Division A—Interdiction de Mlle Annette Mourer.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de la docteresse Mourer pour l'interdiction de Mlle Annette Mourer. Présent, A. J. Villeré pour la demanderesse. Frank D. Ong, avocat, pour Mlle Annette Mourer.
Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour convaincue d'après les témoignages par écrit produits à l'audience que la défenderesse Annette Mourer est atteinte d'aliénation et incapable de s'occuper de sa personne et de ses biens.
Ordonne que le dit dite demoiselle Annette Mourer soit interdite.
Jugement rendu, le 27 juin 1887.
Jugement signé, le 1er juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
17 août—3f au 10 j.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans. No. 21,420—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886, l'Etat de la Louisiane, par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat et district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux réglements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir:

CINQ LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, designés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'Ilet No 175 borné partie vers les rues Conti et Dauphine et Royale, les dits lots Nos 4 à 8 mesurant 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 18.2, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Mathe Wagner et étant la même propriété achetée par le dit Peter X. Glaser le 22me jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Cassculve (maintenant Royale), Grande-Romaine (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme les Nos 3, 4, 5, 6 et 7 ; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, situé entre les rues Cassculve et Grande-Romaine ; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grande-Romaine et Dauphine et mesure 45 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grande-Romaine, comme le tout plus amplement que dans le document de titre exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jours d'août 1886 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de se xante-quatre piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des alienations, livre 124, folio 245.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition ci-dessus dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des alienations, livre 86, folio 539, livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à ce tribunal pour une monition de possession conformément à la loi et aux sections 2971, 2972 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 comme au Code des Statuts Revisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir et elles ou leurs droits, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une irrégularité quelconques dans les annonces, procédures, publications, mouvements, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci dessus mentionnées ont été faites, ou toute irregularité ou illégalité dans les notices, époque ou genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de prétendre, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 2 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Dépuié Greffier.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Dépuié Greffier.
14 juin—

DATE DE FONDATION 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS :

CHAS. T. DUCATEL, EDWD J. ROMEY.
PIERRE FOUTE, E. GALLY.
D. FAYLO, A. SCHREIBER.
CHAS. E. SCHMIDT. THEO. SCHREIBER.
JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE
OUR PIROT, JR.
J. W. HINCKS.

24 Ju—1an

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énergie, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grande Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grande Tirages Extraordinaires ont lieu tous les six mois (Janvier et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous prendrons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 SEPT. 1887.

GROS LOT:

$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement,

DEMI-BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 " de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 " de	5,000..	20,000
20 " de	1,000..	20,000
50 " de	500..	25,000
100 " de	200..	20,000
200 " de	200..	40,000
500 " de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100 " "	200..	20,000
100 " "	100..	10,000
1000 " "	50..	50,000
2,170 Lots s'élevant à		$535,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la dernière feuille. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse au long.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou chèque de New York, dans des lettres ordinaires. Montant, compagnie par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, Lne.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui seront chargés des tirages, est une garantie de la parfaite honnêteté qui présidera à la distribution des lots. Les tirages vont avoir lieu comme ci-devant.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une de ces banques, lequel est autorisé par la législature à faire ce contrat pour les intéressés des plus élevés. Notez-vous donc des numéros et des plans suivants:

L'ABEILLE,

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

—PARAISSANT—

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Continuant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine comptera beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Un s'abonne à la manière dont les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toutes la population française louisianaise qui est une séquestrée, en politique, par des annonces, un excellent support de publicité.

Elle est aussi non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, en Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où en parle le français ainsi qu'à l'étranger aux affaires de notre pays.

AVIS.—BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 " de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 " de	5,000..	20,000
20 " de	1,000..	20,000
50 " de	500..	25,000
100 " de	200..	20,000
200 " de	200..	40,000
500 " de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100 " "	200..	20,000
100 " "	100..	10,000
1000 " "	50..	50,000
2,170 Lots s'élevant à		$535,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la dernière feuille. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse au long.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou chèque de New York, dans des lettres ordinaires. Montant, compagnie par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, Lne.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui seront chargés des tirages, est une garantie de la parfaite honnêteté qui présidera à la distribution des lots. Les tirages vont avoir lieu comme ci-devant. Personne ne saurait prévoir le résultat qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une de ces banques, lequel est autorisé par la législature à faire ce contrat pour les intéressés des plus élevés. Notez-vous donc des numéros et des plans suivants:

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Assemblée des propriétaires de meubles a été mise en cette cause ordonnée pour la

Vente d'une portion de terre de valeur, avec bâtisses en briques à demi dessus, appartenant par les Nos. 108, 110 et 112 rue Bienville, situé et Lafayette, avec la machinerie, le machine et autres engins de moulin, pierres meubles, meubles, ustensiles, et autres effets mobiliers dans les dits bâtisses, et contenus dans les dits bâtisses.

Emprunté Salop vs. Jeanne Wood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,916—Division C—Vente de cause et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans la Premier District de cette ville, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations y étant et y appartenant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Esplanade, Prieur, Roman et Derbigny, désigné par les numéros 1 et 2 dans la subdivision faite par Jules Hirot et Nathalan Hauspurger, et enregistrée au bureau des alienations, livre 124, folio 245, et plus particulièrement désigné par le numéro 1 sur le plan particulier fait par E. Rezé, arpenteur, le 19 juillet 1886, lequel plan est déposé au bureau des alienations, livre 86, folio 539, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition de possession conformément à la loi et aux sections 2971, 2972 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 comme au Code des Statuts Revisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir et elles ou leurs droits, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une irrégularité quelconques dans les annonces, procédures, publications, mouvements, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci dessus mentionnées ont été faites, ou toute irregularité ou illégalité dans les notices, époque ou genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de prétendre, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 2 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Dépuié Greffier.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Dépuié Greffier.
14 juin—

Succession de Lorenzo Dugas, Comme Décédé de Joseph O. Richard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,911—Division C—Attendu que Mme Veuve Joseph O. Richard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lorenzo Dugas, ou femme décédée; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
Sept—2 7 11

ASSURANCES.

Quatrième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant année écoulée le 31 Décembre 1886:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$275,276
Sur les risques de rivières	10,284
Sur les risques de mer	9,250 64
	$294,861 60
A ajouter: Primes non acquises de 1885	60,589 31
Total des primes	$355,450 91
A ajouter: Intérêt et profits et pertes	$ 34,549 64 426 66
Sauvetage	34,975 70
Revenu total	$390,426 61
A déduire: Pertes payées— Sur les risques d'incendie	$ 120,616 67
Sur les risques de rivières	4,884 23
Sur les risques maritimes	1,995 84
	$127,486 74
Primes, remboursées, cancellations et réductions	77,947 66
Réassurances	14,487 16
Taxes et licences	3,930 06
Appointements, (bâtisses, agences, salaires)	30,436 9
Commissions, (Courtiers, Patrouille de Compagnies d'assurances, Agents, Machines Babcock, Leyer, Impressions, etc	
	$254,270 84
Surplus	$136,156 07
Dividendes payés en juillet 1886	$ 12,000 00
Réservé pour risques non expirés	70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	24,956 01
Balance	18,358 06
	$126,156 07

ACTIF—VALEURS SELON LE COURS DU MARCHÉ.

Argent comptant	$ 50,389 84
$150,000 bons 8 pour cent des Etats Unis, échéance intérêt	$101,250 00
$120,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (dénomination Crescentas)	129,000 00
$60,000 bons à prime de la ville de la Nouvelle-Orléans	56,500 00
$90,000 bons 6 pour cent de la Louisiane	16,025 00
	$902,775 00
Prêts sur demande (garantie par valeurs collatérales	36,196 16
1 action N. O. Produce Exchange	60 00
1 action N. O. Cotton Exchange	75 00
25 actions N. O. Warehouse Co	525 00
Un bon dû de Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Primes en cours de collection	37,039 89
Meubles, accessoires, coffres-forts, mappes, etc	2,000 00
	$439,859 39

PASSIF.

Capital-actions payé	$300,000 00
Fonds de réserve	2,856 26
Dividendes non payés	1,024 63
Réservé pour risques non expirés	70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	24,956 01
Comptes divers non payés de décembre 1886	1,063 99
Profits et pertes (ajustement et dividende de juillet 1886)	18,358 06
	$419,900 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait sous serment ce jourd'hui mai, à la Nlle-Orléans, le 13 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 11 courant, il a été décidé de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt-Dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT par la fonds capital, et de porter la somme de six mille trois cents cinquante-huit dollars, 06 cts, ($6,358,06) au crédit du fonds de réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
15m—1m

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of January, 1837, and universally known throughout Louisiana and the Southwestern States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the France-American population. A very valuable family paper and specially recommended to them as one of the best means vendors, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Daily, $10 per annum; $5 for six months; $2.50 for three months; 75 cents per month.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les Hoirs des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,564—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse et Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans la Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre dans le Quatrième Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Prytania, Coliseum, Chestnut et Jackson, désignés par les numéros 10 et 11 dans la subdivision faite par Jules Hirot et Nathalan Hauspurger, et enregistrée au bureau des alienations, livre 124, folio 245, et plus particulièrement désignés par le numéro 10 à 142 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Prytania sur une profondeur de 142 pieds 11 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, et le numéro 11 à 142 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Coliseum sur la même profondeur, suivant le plan de Arthur Le Arnaz, en date du 8 janvier 1884, annexé à l'acte de partage fait entre les propriétaires par devant W. H. Seymour, notaire.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse de la succession de Jean Dupuy, suivant un acte de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886.

Le dit lot est une portion de lot primitif numéro un du dit ilet, acquis par des Allen Cousins, d'après un acte pardevant W. E. Conry et en femme, d'après un acte pardevant E. Rezé et Bienvenu, ce notaire en cette ville, le 7 mai 1879.

Bâtisses et dépendances.

Conditions—1° Comptant sur les lieux.

Les personnes désirant visiter les magasins ci-dessus peuvent s'adresser sur les lieux au gardien du shérif qui fera voir la propriété mise en vente.
4 sept—4 11 18 25—sept 3 6

VENTES PAR LE CONSTABLE

Adolphe Lecomte vs Marie Antigone femme de Gentilhomme Bourgeois, et son mari pour l'autoriser.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No. 12,330—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. A. Boudousquié, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans la Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations y étant et y appartenant, droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Esplanade, Levée, Champs Elysées et Marais, désigné par les numéros 1 et 2 dans la subdivision faite par Jules Hirot et Nathalan Hauspurger, et enregistrée au bureau des alienations, livre 124, folio 245, et plus particulièrement désigné par le numéro 1 sur le plan particulier fait par E. Rezé, arpenteur, le 19 juillet 1886, lequel plan est déposé au bureau des alienations, livre 86, folio 539, et livre 124, folio 754.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse de la succession de Jean Dupuy, suivant un acte de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886.

Le dit lot est une portion de lot primitif numéro un du dit ilet, acquis par des Allen Cousins, d'après un acte pardevant W. E. Conry et en femme, d'après un acte pardevant E. Rezé et Bienvenu, ce notaire en cette ville, le 7 mai 1879.

Bâtisses et dépendances.

Conditions—1° Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans